

Délibération du Conseil municipal

Séance du 19 novembre 2024

Le dix-neuf novembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie	à PAVILLON Jean-Paul
FRAKSO Mohamed	à LIOTON Valérie
LECOMTE Delphine	à GUIBERT Vincent
SOUILHE Jérôme	à PUSHPARAJ Emilie

Absent(s) excusé(s)

Absents

BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

CORBILLON Christine, ROCHAIS Philippe

Convocation adressée le 13 novembre 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 25 novembre 2024, article L.2121.25 CGCT

24SE1911-06 | Dénomination d'un giratoire rue David d'Angers (RD 160) en intersection avec le chemin des Trois Paroisses et la rue Edouard Guinel

Monsieur Jean-Philippe VIGNER, adjoint délégué à l'Aménagement et au Développement économique, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 28 septembre 2017 fixant la dénomination de vingt carrefours giratoires du territoire communal,

Vu la correspondance de la Direction de la Voirie Communautaire et de l'Espace Public de la Ville d'Angers en date du 21 avril dernier laissant à la Ville des Ponts-de-Cé l'initiative pour la dénomination unilatérale du giratoire créé dans le cadre de travaux d'aménagements de voirie en 2020 rue David

d'Angers (RD160), en intersection avec le chemin des Trois Paroisses et la rue Edouard Guinel voies mitoyennes aux deux communes,

Considérant que ce choix évoque l'activité emblématique des établissements d'engrenages Mignon de longue date implantée au droit du giratoire,

Considérant l'avis du Comité Consultatif de l'Aménagement et de la Transition écologique en date du 4 novembre 2024 approuvant la dénomination « Giratoire des Engrenages » pour ce giratoire,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve le choix de la dénomination « Giratoire des Engrenages » telle qu'exposée ci-dessus.**

VOTE			
En exercice	32	POUR	28
Présents	24	CONTRE	0
Pouvoirs	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	28	TOTAL	28

Délibération adoptée à l'unanimité

**Le Maire,
Jean-Paul Pavillon**



Mairie des Ponts de Cé
49130 (M. et L.)